



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Procès-Verbal Conseil Municipal du 21 mars 2026

Membres : 19

Présents : 19
Procuration : 0

**Date de la
convocation :
17.03.2026**

**Date
d'affichage :
25.03.2026**

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à 11h, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué par Jean-Jacques THIBAUT, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle des Fêtes de la commune en séance publique, sous la présidence de Madame Martine DEVILLERS, doyenne d'âge jusqu'à l'élection du Maire puis par Jean-Jacques THIBAUT, Maire nouvellement élu.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Laurent TOIX ; Magali ROUGÉ ; Patrick MONIÉ ; Martine DEVILLERS ; Xavier FERRER ; Thierry SOLDA ; Patricia BAILLEUL ; Cécile GRIVOIS-DONAT ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Stéphanie CHARLES ; Philippe BRUNET ; Sophia CHAKLY ; Alexandra MARTELLOZZO ; Julien NOBLECOURT ; Serge BENET ; Michel ASPARO ; Émeline FERNANDEZ

Secrétaire de séance : Laurent TOIX

Monsieur le Maire sortant, Jean-Jacques Thibaut ouvre la séance et remercie l'assistance pour sa présence.

Monsieur le Maire sortant cède la parole à Madame Martine Devillers, doyenne du conseil, qui présidera la séance jusqu'à l'élection du Maire.

Madame la Présidente procède à l'appel et constate le quorum. Monsieur Laurent TOIX est désigné secrétaire de séance.

Affaire n°1 : Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal (09.03.2026)

Madame la Présidente soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstentions : 3

Le procès-verbal est adopté.

Affaire n°2 : Élection du Maire

Madame la Présidente rappelle que le Maire est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Madame Sophie Sala et Monsieur Julien Noblecourt sont désignés comme assesseurs.

Monsieur Jean-Jacques Thibaut se porte candidat.

Une fois les opérations de vote réalisées et après le dépouillement, les résultats sont annoncés par Madame la Présidente :

Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Monsieur Jean-Jacques Thibaut obtient 16 voix

Monsieur Laurent Toix obtient 3 voix

Monsieur Jean-Jacques Thibaut ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Maire de la Commune de Théza, est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

Affaire n°3 : Détermination du nombre des adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il revient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints. Celui-ci est limité à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur soit 5 pour la Commune de Théza.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le nombre d'adjoints à 5 et soumet la délibération au vote.

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 1

La délibération est adoptée.

Affaire n°4 : Élection des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel avec respect de la parité.

Une liste est déposée par Monsieur Laurent Toix.

Madame Sophie Sala et Monsieur Julien Noblecourt sont désignés comme assesseurs.

Une fois les opérations de vote réalisées et après le dépouillement, les résultats sont annoncés par Monsieur le Maire :

Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

La liste de Monsieur Laurent TOIX obtient 18 voix.

La liste conduite par Monsieur Laurent Toix est élue. Sont proclamés adjoints :

1. Laurent TOIX, 1^{er} adjoint
2. Magali ROUGÉ, 2^{ème} adjointe
3. Patrick MONIÉ, 3^{ème} adjoint
4. Martine DEVILLERS, 4^{ème} adjointe
5. Xavier FERRER, 5^{ème} adjoint

Affaire n°5 : Détermination du tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture du tableau du Conseil Municipal.

Le tableau du conseil municipal est établi selon les dispositions de l'article L.2121-1 du CGCT.

Après le Maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux. Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection sur la liste.

L'ordre des conseillers municipaux est déterminé :

- Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal ;
- Entre colistiers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le Conseil Municipal prend acte du tableau du Conseil Municipal.

Affaire n°6 : Remise d'une copie de la charte de l'élu local

La charte de l'élu local est distribuée accompagnée d'une copie des dispositions régissant les conditions d'exercice du mandat de conseiller municipal (chapitre III du titre II – article L2123-1 à L2123-35) à l'ensemble des élus.

Affaire n°7 : Délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale, l'article L 2122-22 prévoit le cas dans lesquels le Maire peut recevoir délégations du conseil municipal (marchés publics, gestion du patrimoine communal, actions en justice etc...).

Monsieur le Maire donne lecture des articles relevant de ces délégations et soumet cette proposition au vote de l'assemblée

Voix pour : 16
Voix contre : 3
Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Affaire n°8 : Création et désignation des membres de la commission « Finances »

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a la possibilité de créer des commissions municipales sur toute question qui relève de sa compétence.

Monsieur le Maire propose la création de la commission « Finances » composée de quatre membres : Jean-Jacques Thibaut, Président de droit ; Laurent Toix ; Alexandra Martellozzo et Serge Benet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création d'une commission permanente dénommée « Commission des Finances » ; Fixe le nombre de membres de cette commission à 3 (en plus du Maire, Président de droit) ; Procède à la désignation des membres suivants : Laurent Toix ; Alexandra Martellozzo et Serge Benet ; précise que cette commission est chargée de rendre un avis simple sur toute question relative aux finances communales et qu'elle se réunira sur convocation du Maire.

Affaire n°9 : Désignation de représentants au Conseil d'Administration et au Conseil d'Établissement du Lycée Agricole

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de deux représentants (un titulaire et un suppléant) au Conseil d'Administration et au Conseil d'Établissement du Lycée Agricole Fédérico Garcia Lorca.

Monsieur Patrick MONIÉ se présente en tant que titulaire.
Monsieur Laurent TOIX se présente en tant que suppléant.

L'assemblée se prononce à l'unanimité et à main levée pour désigner Monsieur Patrick MONIÉ représentant titulaire et Monsieur Laurent TOIX représentant suppléant.

Affaire n°10 : Désignation des délégués au Syndicat intercommunal pour la promotion des langues occitanes et catalanes (SIOCCAT)

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitanes et catalanes (SIOCCAT).

Monsieur Xavier FERRER se présente en tant que titulaire.
Monsieur Philippe BRUNET se présente en tant que suppléant

L'assemblée se prononce à l'unanimité et à main levée pour désigner Monsieur Xavier FERRER représentant titulaire et Monsieur Philippe BRUNET représentant suppléant.

Affaire n°11 : Désignation d'un délégué à l'Union Départementale des Syndicats d'Intercommunalité (U.D.S.I.S.)

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au sein de l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social (U.D.S.I.S.).

Monsieur Laurent TOIX propose sa candidature.

L'assemblée se prononce à l'unanimité et à main levée pour désigner Monsieur Laurent TOIX délégué.

Affaire n°12 : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL66)

Monsieur le Maire expose aux membres présents que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

Monsieur Jean-Jacques THIBAUT se présente en tant que titulaire.
Monsieur Laurent TOIX se présente en tant que suppléant.

L'assemblée se prononce à l'unanimité pour désigner Monsieur Jean-Jacques THIBAUT représentant titulaire et Monsieur Laurent TOIX représentant suppléant.

Il est 11h48, l'ordre du jour du conseil est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

..Laurent...Toix

...Jean-Jacques THIBAUT

